

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1205

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 38

ÉTAT B

Mission « Remboursements et dégrèvements »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	0	300 000 000
Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	0	0
TOTAUX	0	300 000 000
SOLDE	-300 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à tirer les conséquences sur les crédits de la mission « Remboursement et dégrèvements » de la moindre dépense constatée en 2019 sur l'action 200-13-08 « Autres

remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État - Dations en paiement - intérêts moratoires ». Les crédits 2020 sont ainsi cohérents avec la prévision d'exécution 2019.